

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 DFPE 1184 Subvention et convention avec l'association « Culture 2+ » (18e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et convention avec l'association « Culture 2+ » (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « Culture 2+ » (18e) pour ses actions « Papothèques » et « Accueil des enfants en première année de maternelle dans leur langue maternelle ».

Article 2 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée à l'association « Culture 2+ » (13485 - 2014_02171 ; 2014_02133).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris.